

RÉUNION DE RENTRÉE INSPÉ MASTER 2 MEEF

2024 - 2025



SOMMAIRE

- 1 Présentation de l'INSPÉ
- 2 Calendriers et dates clés
- 3 Règlement général des études Règlement spécifique des études
- 4 Stages
- 5 Fonctionnement
- 6 Evénements INSPÉ



PRÉSENTATION DE L'INSPÉ



Parcours ouverts en 2024-2025

1er DEGRÉ

- ► M1 MEEF1 PE : Professorat des écoles
- M2 MEEF1 PE : Professorat des écoles
- ► T0 1^{er} degré : Lauréat du concours CERPE (PE stagiaires - CEAPF)

2nd DEGRÉ

- ► M1 MEEF2 PLC Anglais
- ► M1 MEEF2 PLC Histoire-Géographie
- ► M1 MEEF2 PLC Lettres
- ► M1 MEEF2 PLC Tahitien-Lettres
- ► M2 MEEF2 PLC Mathématiques
- ► M2 MEEF2 PLC Économie-Gestion
- ► T0 2nd degré : Lauréat des concours 2nd degré (PLC stagiaires)

MEEF 3

M2 MEEF3 Encadrement éducatif
 Conseiller Principal d'Éducation

MEEF 4

► M2 MEEF4 Pratiques et ingénierie de la formation – Médiation Scientifique et Culturelle



Administration de l'INSPÉ

Jean CHAUMINE Directeur

Anita YUDirectrice
adjointe

Équipe de direction

> Heidi BRINGOLD-SAUVAGEOT Responsable pôle stages

Président du Conseil d'Institut (CI)
 Alain MOUGNIOTTE

 Présidente du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP)
 Sylvie ANDRÉ

David CAISSON Responsable SNI

Horaires d'ouverture								
Pôle administration - Scolarité								
7h15 – 12h00 Lundi à jeudi 13h20 – 16h30								
Vendredi	7h15 – 12h00 13h20 – 15h30							

Marie-Pierre GAYA

Responsable

administrative

et financière



Administration de l'INSPÉ

Nuiova HASCOËT

- Accueil
- Secrétariat
- Soutien direction

Elisabeth KIIHAPAA

- M2 MEEF1 PE
- M2 MEEF2 PLC Économie-Gestion
- M2 MEEF3 EE CPE
- M2 MEEF4 PIF MSC

Miranda UTIA

- M1 MEEF2 PLC Anglais
- M1 MEEF2 PLC Histoire-Géographie
- M1 MEEF2 PLC Lettres
- M1 MEEF2 PLC Tahitien Lettres

Marthe TEOTAHI

- M1 MEEF1 PE
- M2 MEEF2 PLC Mathématiques
- T0 1^{er} degré
- T0 2nd degré

1 adresse mail : secretariat-inspe@upf.pf

1 seule interlocutrice par parcours

1 adresse mail:

scolarite-inspe@upf.pf
Bien préciser dans l'objet du
mail le parcours concerné par
votre demande



REP, RP et COORDONNATEURS

RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES										
Mention de master	REP	RP								
		M1 MEEF1 PE	Hinano LIVINE							
1er degré	Jean CHAUMINE	M2 MEEF1 PE	Anita YU							
		T0 1er degré	Heidi BRINGOLD-SAUVAGEOT							
		M1 MEEF2 Anglais	Zehra GABILLON							
		M1 MEEF2 Histoire-Géographie	Gerbert BOUYSSOU							
		M1 MEEF2 Lettres	Carole ATEM							
2nd degré	Zehra GABILLON	M1 MEEF2 Tahitien-Lettres	Tonyo TOOMARU							
		M2 MEEF2 Économie-Gestion	Jean CHAUMINE							
		M2 MEEF2 Mathématiques	Jean-Marc RAVIER							
		T0 2nd degré	Habiba MILÉSIE							
MEEF3		M2 MEEF 3 EE- CPE	Stéphane BRAVARD							
MEEF4		M2 MEEF4 PIF - MSC	Rodica AILINCAI							

CHARGÉ(E)S DE MISSION (CM)									
Mission	CM								
Recherche	Zehra GABILLON								
Égalité Filles-Garçons	Heimata LEMAIRE								
Lgante i illes-Garçons	Stéphane BRAVARD								
Transition écologique	Caroline DESBOIS-DALMON								
et dvpt durable	Teraitua YVON								



CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 2024-2025 DATES CLÉS



Dates clés – semestres impairs

Semestre impair	Date
Début des cours	Mercredi 14 août 2024
Fin des cours	Jeudi 12 décembre 2024
Fin demande dispense d'assiduité	Vendredi 13 septembre 2024
Vacances 1 INSPE	Du samedi 14 au dimanche 22 septembre 2024
Vacances 2 INSPE	Du samedi 26 octobre au dimanche 03 novembre 2024
Fin changement d'option	2 semaines suivant le début de l'enseignement
Fin délibération jury	Vendredi 31 janvier 2025



Dates clés – semestres pairs

Semestre pair	Date
Début des cours	Lundi 13 janvier 2025
Fin des cours	Mercredi 28 mai 2025 (M2 MEEF1 PE) Vendredi 23 mai 2025 (M2 MEEF2-3-4)
Fin demande dispense d'assiduité	Mercredi 12 février 2025
Vacances 3 INSPE	Du samedi 15 au dimanche 23 février 2025
Vacances 4 INSPE	Du samedi 05 au dimanche 13 avril 2025
Fin changement d'option	2 semaines suivant le début de l'enseignement
Fin délibération jurys	Mercredi 25 juin 2025 (M2 MEEF1 PE) Vendredi 06 juin 2025 (M2 MEEF2-3-4)



RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉTUDES (RGE) RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES (RSE) 2024-2025



Domaine	Contenu	Référence RGE-RSE
Régime d'assiduité	Assiduité obligatoire aux TD, TP et aux évaluations	RGE article 6
Régime d'assiduité	La présence de TOUS les étudiants est obligatoire pendant les stages	RSE article 4



Domaine	Contenu	Référence RGE-RSE
Charte des examens	Les CC inscrits sur l'EDT publié sur l'ENT des étudiants valent convocation des étudiants assidus	RGE annexe 1 Convocation
Dispensés d'assiduité	Evaluation sur la base d'un examen unique qui prend place aux mêmes jour et heure que la dernière épreuve de CC des assidus	RGE article 7 RSE article 3
Charte des examens	La convocation aux évaluations pour les étudiants dispensés d'assiduité se fait par affichage en ligne sur l'espace dédié	RGE annexe 1 Convocation
Charte des examens	Il appartient aux étudiants dispensés d'assiduité de confirmer leur présence par retour de courrier électronique	RGE annexe 1 Convocation



Domaine	Contenu	Référence RGE-RSE
Régime des études	En masters MEEF, il n'y a pas de seconde chance. Une seule session d'examens est organisée pour chaque semestre.	RSE article 3
Régime d'assiduité	A chaque semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans l'EC « stage » s'il effectue moins de ¾ du temps de stage en établissement ou en école (et ce même en cas d'absence justifiée)	RSE article 4



Domaine	Contenu	Référence RGE-RSE
Régime des examens	Au sein du Master MEEF 1 PE , l'étudiant est déclaré défaillant s'il n'obtient pas au minimum la note de 5/20 aux enseignements de « Français » et de « Mathématiques »	RSE article 5
Régime des examens	Au sein du Master MEEF 2 PLC et MEEF 3 EE, l'étudiant est déclaré défaillant s'il n'obtient pas au minimum la note de 5/20 à chaque EC disciplinaire	RSE article 5
Régime des examens	Au sein du Master MEEF , l'étudiant est déclaré défaillant s'il n'obtient pas au minimum la note de 7/20 aux enseignements de l'EC « Stage »	RSE article 5
Régime des examens Mécanismes de compensation	Il n'y a pas de compensation dans les masters MEEF entre les semestres 9 et 10 du M2	RSE article 6



RSE 2024-2025 – LVE et LVR

Domaine	Contenu	Référence RGE-RSE
Régime des examens	Au sein du M2 MEEF 1 PE, les EC de LVE et de LVR aux semestres 9 et 10 sont acquises et capitalisables uniquement lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne annuelle égale ou supérieure à 10/20	RSE article 5
Régime des examens	Au sein du M2 MEEF 2 PLC, les EC de LVE ou de LVR aux semestres 9 et 10 sont acquises et capitalisables uniquement lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne annuelle égale ou supérieure à 10/20	RSE article 5



RSE 2024-2025 – Mémoires de master MEEF

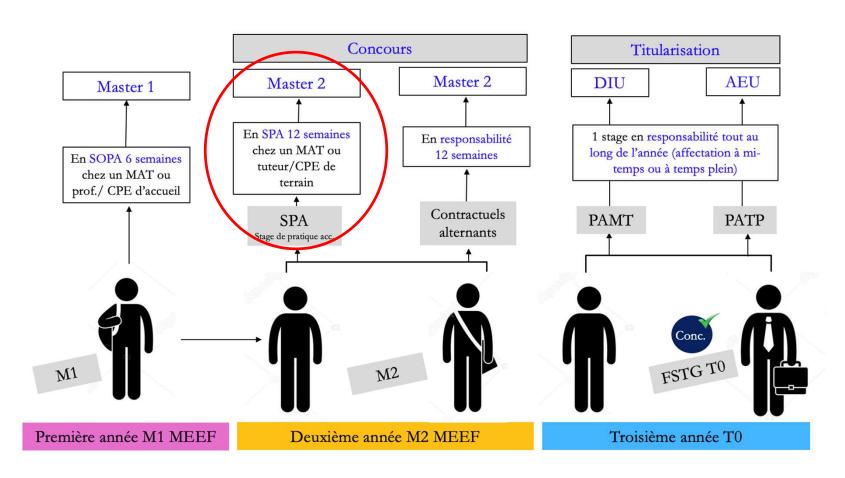
Domaine	Domaine Contenu						
Régime des examens	Tous les mémoires de master MEEF passent par une application de détection anti-plagiat	Charte anti-plagiat					
Régime des examens	Les mémoires de master MEEF doivent être déposés sur la plateforme numérique « DépôtMémoire ». L'absence de dépôt est comptabilisée comme une absence et est sanctionnée par une défaillance à l'EC correspondante.	RSE article 7					
Régime des examens	Les EC « Mémoire » peuvent participer à compenser les autres EC/UE du semestre, en revanche les points obtenus dans les autres EC/UE ne peuvent venir une note inférieure à 8/20 obtenue dans l'EC « Mémoire »	RSE article 7					



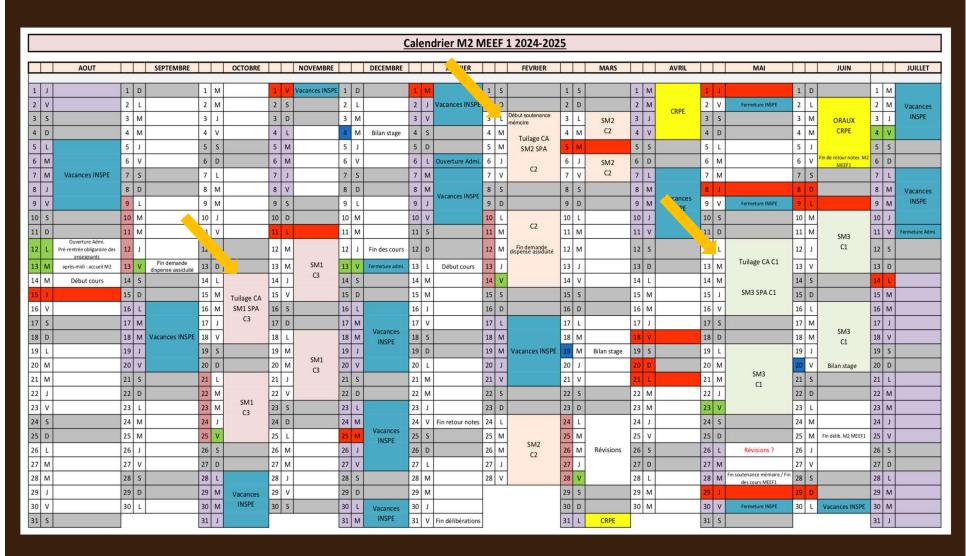
STAGES



Organisation



Stages 1er degré



Stages 2nd degré



21

Stages 2nd degré

	Calendrier M2 MEEF4 PIF-MSC 2024-2025																							
9									<u> </u>															
	AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		RIER			MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET
1 J		1 D		1 M		1 V	Vacances INSPE	1 D		1 14		1 5		1	c		1 M		1		1		1 M	
2 V		2 L		2 M		2 5	vacances nvsr c	2 L		2 J	Vacances INSPE				D		2 M	STAGE	2	/ Fermeture INSPE	2	2001	2 M	Management
3 5		3 M		3 J		3 D		3 M		3 V	vacances nusr c	3 L	Début soutenance		1	STACE	3 J	STAGE S10	3		3		3 J	Vacances INSPE
4 D		4 M		4 V		4 L		4 M		4 5		4 M	mémoire	4	м	STAGE S10	4 V		4		4		4 V	TANSSALKS
5 L		5 J		5 S		5 M		5 J		5 D		5 M			м		5 5		5		5	200	5 S	
6 M		6 V		6 D		6 M	STAGE	6 V		6 L	Ouverture Admi.	6 J		6		STAGE	6 D		6 1	1	6			=
7 M	Vacances INSPE	7 S		7 L		7 J	S9	7 S		7 M		7 V		7	_	\$10	7 L		7 1		7		7 L	
8 J		8 D		8 M		8 V		8 D		8 M		8 5		8	S		8 M		8		8		8 M	Vacances
9 V		9 L		9 M		9 5		9 L		9 J	Vacances INSPE	9 D		9	D		9 M	Vacances	9	/ Fermeture INSPE	9	L	9 M	INSPE
10 S		10 M		10 J		10 D		10 M		10 V		10 L		10	L		10 J	INSPE	10	;	10	м	10 J	
11 D		11 M	Phileact	11 V		11 L		11 M		11 S		11 M		11	М		11 V		11		11	м	11 V	Fermeture Admi.
12 L	Ouverture Admi. Pré-rentrée obligaroire des enseignants	12 J		12 S		12 M		12 J	Fin des cours	12 D		12 M	Fin demande dispense assiduité	12	м	STAGE S10	12 S		12	1	12	J	12 S	
13 M	après-midi : accueil M2	13 V	Fin demande dispense assiduité	13 D		13 M	STAGE	13 V	Fermeture admi.	13 L	Début cours	13 J		13	J		13 D		13 1	Л	13	v	13 D	
14 M	Début cours	14 S		14 L		14 J	S9	14 S		14 M		14 V		14	v		14 L		14 1	И	14	S	14 L	
15 J		15 D		15 M		15 V		15 D		15 M		15 S		15	S		15 M		15	ı	15	D	15 M	
16 V		16 L		16 M		16 S		16 L		16 J		16 D		16	D		16 M		16	/	16	L	16 M	
17 S		17 M		17 J		17 D		17 M		17 V		17 L		17	L		17 J		17	5	17	М	17 J	
18 D		18 M	Vacances INSPE	V		18 L		18 M	Vacances INSPE	18 S		18 M		18	М	STAGE	18 V		18		18	М	18 V	
19 L		19 J		15		19 M	STAGE	19 J		19 D		19 M	Vacances INSPE	19	М	S1AGE S10	19 S		19	-	19	J	19 S	
20 M		20 V		20 ט		20 M	S9	20 V		20 L		20 J	1	20			20 D		20 1	1	20	V	20 D	
21 M		21 S		21 L		21 J		21 S		21 M		21 V		21			21 L		21 1	33 J	21		21 L	
22 J		22 D		22 M	STAGE	22 V		22 D		22 M		22 5		22			22 M		22		22		22 M	
23 V		23 L		23 M	S9	23 S		23 L		23 J		23 D		23			23 M		23		23		23 M	
24 S		24 M		24 J		24 D		24 M	Vacances	\vdash	Fin retour notes	24 L		24			24 J		24	10	24		24 J	
25 D		25 M		25 V		25 L		25 M	INSPE	25 S		25 M		25		STAGE	25 V		25		25	M	25 V	
26 L 27 M		26 J 27 V		26 S 27 D		26 M 27 M	STAGE	26 J 27 V		26 D		26 M		26 27		S10	26 S 27 D		26		26	1	26 S	
27 M		27 V		27 D		27 M	S9	27 V 28 S		27 L 28 M		27 J	_	28			27 D		28 1	Fin soutenance mémoire	\rightarrow	S	27 D	
28 M		28 S		28 L 29 M		29 V		28 S		28 M		28 V		29			28 L 29 M		28	Fin retour notes MEEF4	28		28 L 29 M	
30 V		30 L		30 M	Vacances INSPE	30 S		30 L		30 J				30	_		30 M		30	/ Fermeture INSPE	30			
31 S		50 2		31 J		30 3		31 M	Vacances INSPE		Fin délibérations			31	-	STAGE S10	30 141		31		30	vacances hypro	31 J	



Modalités des stages INSPÉ

Parcours	Organisation des stages	Nbre de visites tuteur INSPÉ	Evaluation
M2 SPA	12 semaines (3x4 ou 2x6)	1D : 1 + 1 + 1 2D : 1 + 1 + 1 facultative	1 bilan commun (INSPÉ – MAT/tuteur) par visite
M2 MEEF4 PIF	10 semaines (5 + 5 semaines)	0	1 rapport de stage rédigé par l'étudiant par semestre

EC Stage

Extrait du RSE

Article 4 : Régime d'assiduité (cf. RGE, art. 6)

La présence de tous les étudiants, y compris les étudiants bénéficiant d'une dispense d'assiduité en application de l'article 6 du règlement général des études (RGE), est obligatoire pendant les stages prévus dans le cadre des formations dispensées par l'INSPÉ.

À chaque semestre des masters MEEF 1, MEEF 2 et MEEF 3, l'étudiant est déclaré défaillant dans l'EC « stage » s'il effectue moins de ¾ du temps de stage en établissement ou en école (et cela même en cas d'absence justifiée). Par ailleurs, l'évaluation de l'EC « stage » tiendra compte de l'assiduité de l'étudiant pendant les périodes de stage, notamment en cas d'absence(s) non justifiée(s).

À leur demande, les étudiants, assidus ou dispensés d'assiduité, inscrits en MEEF 4 ou les étudiants dispensés d'assiduité des autres masters de l'INSPÉ peuvent néanmoins bénéficier d'un aménagement spécifique afin d'adapter l'emploi du temps des stages prévus dans leur formation à leurs contraintes professionnelles ou personnelles.

L'évaluation de l'EC « stage » tiendra compte de l'assiduité de l'étudiant pendant les périodes de stage, notamment en cas d'absence(s) non justifiée(s).

Au sein des parcours des masters MEEF 1, MEEF 2 et MEEF 3, l'étudiant est déclaré défaillant dans l'EC « stage » s'il n'obtient pas au minimum la note de 7/20.

24



FONCTIONNEMENT



► <u>Maquettes, descriptifs, MCCC INSPÉ</u> :

Disponibles sur

https://inspe.upf.pf/formation-initale/calendriers/

https://inspe.upf.pf/formation-initale/carte-de-formation-inspe/

Emplois du temps:

Disponibles sur Zimbra et Kioskweb (https://applis-gen-proxy.ent.upf.pf/kioskweb/diplome)

A consulter régulièrement.

Pas de changement sans passer par l'enseignant de l'UE ou de l'EC

Mails:

Communication uniquement via l'adresse mail étudiant :

prenom.nom@etudiant.upf.pf

Préciser votre parcours de formation pour un traitement dans les meilleurs délais



► <u>Assiduité</u>:

Émargement à partir des feuilles transmises par l'enseignant

► Absence en cours :

Justificatif à transmettre par mail à <u>secretariat-inspe@upf.pf</u>
Copie au responsable pédagogique
Dans un délai de <u>7 jours</u> à compter du 1er jour d'absence

► Absence à un examen :

En cas d'absence à un examen, l'étudiant en informe l'enseignant concerné, en copie le RP. Il envoie un justificatif d'absence <u>dans un mail unique</u> au secrétariat, au RP et à l'enseignant concerné dans un délai de 7 jours suivant l'absence.

Il échange avec l'enseignant concerné, en copie le RP, des modalités d'une épreuve de substitution éventuelle (à l'appréciation de l'équipe pédagogique).



La nature et la durée précises de ces épreuves, ainsi que leur coefficient sont définis dans les maquettes de chaque parcours.

Il n'y a pas de seconde chance. Une seule session d'examens est organisée pour chaque semestre.

Chaque épreuve est organisée en dehors des cours magistraux (CM) et donne lieu à une notation de 0 à 20.

Les dates des évaluations seront portées à la connaissance :

- de la scolarité dès que possible pour chaque semestre,
- des étudiants au plus tard un mois après la rentrée de chacun des 2 semestres.

Les étudiants dispensés d'assiduité sont évalués sur la base d'un examen unique qui prend place aux mêmes jour et heure que la dernière épreuve de CC proposée aux étudiants assidus. Ils sont informés de ces dispositions au moment de leur inscription lorsqu'ils prennent connaissance des MCCC des enseignements du parcours choisi.

En cas d'absence dûment justifiée à une épreuve de CC, l'équipe pédagogique, composée *a minima* du responsable pédagogique et de l'enseignant en charge de l'enseignement concerné par l'absence, établit la moyenne de l'intéressé à partir des épreuves subies si elle les juge en nombre suffisant. Si ce nombre est jugé insuffisant, l'étudiant peut bénéficier d'une épreuve spécifique au choix de l'équipe pédagogique. Si l'équipe pédagogique décide de ne pas mettre en place d'épreuve de substitution, l'étudiant se voit attribuer la note de 0/20 à l'épreuve concernée.



En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu (CC) ou à l'examen unique (EU), l'étudiant concerné est déclaré défaillant dans cet enseignement. Cela équivaut à un ajournement pour le calcul de sa moyenne : dès lors, il ne peut être admis. En conséquence, il doit se représenter l'année d'ouverture suivante (et s'il est autorisé à redoubler dans ce même parcours de formation) à l'examen unique ou aux CC, le cas échéant, dans l'enseignement concerné. Seuls les cas de force majeure dûment constatés par le président de l'université peuvent donner lieu à une épreuve de remplacement (cyclone, grève générale...).

RSE 2024-2025, p.6

► Absence en stage :

Se référer à la procédure indiquée dans les cadrages des stages.

Parking:

Strictement réservé au personnel de l'INSPE/UPF Aménagements particuliers (mobilité réduite, grossesse, ...)

29



- Interdiction de manger et de boire dans les salles de cours
- ► 4 zones sont dédiées aux fumeurs
- ► Tenue correcte à l'INSPÉ et en école/établissement scolaire
- Langage approprié à l'INSPÉ et en école/établissement
- ► Ponctualité, vigilance, respect des échéances pour les rendus
- ► Prêt de matériel au service numérique et innovation
- Médiathèque (photocopieur), ludothèque, espace étudiants (tables, micro-ondes, restaurant U, BU)



EVÉNEMENTS INSPÉ



ÉVÉNEMENTS 2024 - 2025

ÉVÉNEMENTS 2024-2025		
Phileact	06 au 14 septembre 2024	
Fête de la science (voir site heiva des sciences)	04 au 18 octobre 2024 Thème : « Océan de savoirs"	
Conférences AME (Aires marines éducatives)	19 au 21 novembre 2024	
Ludovia	29 au 31 janvier 2025 Thème : « Le numérique, des liens qui libèrent »	
Journées EDD	À définir	
Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	À définir	



ÉVÉNEMENTS 2024 - 2025

ÉVÉNEMENTS 2024-2025			
Semaine égalité filles-garçons	À définir		
Journée polynésienne Festival 'Ite mata roa	À définir		



MERCI DE VOTRE ATTENTION MĀURUURU